

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Mickaël VALLÉE (*arrivé à 19 heures 10*), Madame Valérie VÉRON (*arrivée à 19 heures 20*), Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (*arrivé à 19 heures 20*), Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN (*arrivée à 19 heures 30*), Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE (*arrivé à 19 heures 20*), Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD *ayant donné pouvoir à Monsieur David ÉVAIN*, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX*

ABSENTES : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine HAMON

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 33 |
| Présents | 24 |
| Votants | 27 |

| | |
|-------------------------------|---|
| DCM n°124/2024 - 7.5.6 | Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté - acquisition d'un logiciel - participation des communes - régularisation |
|-------------------------------|---|

Rapporteur : Madame GILLOT

Le Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASED) a été implanté au groupe scolaire Jules FERRY à la rentrée scolaire 2016/2017. Ce réseau regroupe dix écoles, soit environ 950 élèves.

Par délibération numéro 332/2018 en date du 11 décembre 2018, la commune avait décidé d'accorder une subvention d'un montant de 1,00 euro par élève scolarisé dans les écoles primaires publiques vallonnaises et une aide financière d'un montant de 609,00 euros pour l'acquisition d'un outil WISC V permettant l'évaluation des fonctions cognitives des enfants.

Cet outil a finalement été acquis par la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE pour un montant de 1 943,94 euros TTC. Les communes de LE PETIT-AUVERNÉ, MOISDON-LA-RIVIÈRE, PANNECÉ, RIAILLÉ et SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES avaient délibéré, au cours de l'année 2019, pour participer financièrement à l'acquisition de cet outil. Le montant de chaque participation avait été calculé sur la base du nombre d'élèves fréquentant les écoles de chaque commune et se décomposait comme suit :

| Communes | Nombre d'enfants | Montant accordé |
|---------------------------|------------------|-----------------|
| LE PETIT-AUVERNÉ | 37 | 101,46 euros |
| MOISDON-LA-RIVIÈRE | 94 | 257,76 euros |
| PANNECÉ | 199 | 546,00 euros |
| RIAILLÉ | 143 | 392,12 euros |
| SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES | 25 | 70,00 euros |
| VALLONS-DE-L'ERDRE | 222 | 609,00 euros |

Les participations des communes de SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES, MOISDON-LA-RIVIÈRE, RIAILLÉ, PANNECÉ et LE PETIT-AUVERNÉ n'ont pas été encaissées.

Afin de permettre l'encaissement desdites participations, il est proposé aux élus présents de délibérer à nouveau afin d'autoriser l'émission des titres de recettes correspondants par le service finances.

Monsieur FOULONNEAU demande pourquoi il n'a pas été demandé plus tôt le versement de ces participations. Il est répondu qu'il a été constaté que récemment le fait que les titres de recettes n'ont jamais été émis par la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE.

Il est apporté des précisions sur le fonctionnement du RASED et sur le financement de ce réseau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** que le paiement du logiciel d'un outil WISC V a été pris en charge par la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE courant 2019 ;
- **AUTORISE** l'émission des titres de recettes correspondant à l'encaissement des participations votées par les conseils municipaux des communes de LE PETIT-AUVERNÉ, MOISDON-LA-RIVIÈRE, PANNECÉ, RIAILLÉ, et SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES au cours de l'année 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 juin 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Catherine HAMON**

Envoyé et reçu en Préfecture
ID : 044-200078079-20240618-DCM_124_06_2024-DE

